

EMERAUDE LE MAG



www.syndicat-emeraude.fr

Juin 2025 | #25



DOSSIER : Les recycleries,
une seconde vie pour vos objets

INFOGRAPHIE

Le tri, tout le monde y
gagne quand c'est bien fait

GESTE DE TRI

Bac jaune : les 5 erreurs
les plus fréquentes

ACTUALITÉ

Soutenir les projets des
quartiers prioritaires



Instant capturé

Concours « À vos bulles ! »



Scénaristes, amateurs ou esprits créatifs : ce concours vous concerne !

Si vous nous lisez régulièrement et si vous nous suivez sur les réseaux, vous savez que nous sommes fans de bandes dessinées et de tout ce qui touche à la pop culture... Ces supports créatifs sont pour nous un excellent moyen de faire passer des messages autour de nos missions : la réduction des déchets, le réemploi, le tri, le recyclage.

Et si cette fois, vous étiez les auteurs ? À vous de jouer !
Envoyez-nous avant le 11 juillet 2025 un scénario de BD de 4 cases comprenant un script détaillé et un crayonné l'illustrant. Le thème, vous l'aurez compris,

c'est l'environnement, la prévention des déchets ou le tri. Chaque BD doit contenir une chute et un message positif ou humoristique.

Les participants dont le projet est sélectionné recevront une récompense de 150 euros.

Les projets retenus seront adaptés en BD par un illustrateur et mis en avant sur nos supports de communication.

**Pour participer à ce concours,
merci de lire le règlement disponible
sur notre site :**

www.syndicat-emeraude.fr
ou via le QR Code :



Sommaire

Dossier

Les recycleries, une seconde vie pour vos objets **p. 4**

Infographie

Le tri, tout le monde y gagne quand c'est bien fait ! **p. 8**

Geste de tri

Bac jaune : les 5 erreurs les plus fréquentes **p. 10**

Déchets verts : une ressource à valoriser **p. 11**

Actualité

Composter en habitat collectif, c'est possible ! **p. 12**

Une maquette pour comprendre la collecte **p. 12**

Soutenir les projets des quartiers prioritaires **p. 13**

Zoom sur

Biodéchets : compostage ou collecte ? **p. 14**

Nous répondons à vos questions **p. 15**

Les mini-jeux et la BD du Mag **p. 16**

Agenda **p. 18**

Composteurs **p. 19**

EMERAUDE LE MAG

Magazine du Syndicat Emeraude
172, chaussée Jules César - 95130 Le Plessis-Bouchard
www.syndicat-emeraude.fr
Tél. : 01 34 11 92 92 - email : contact@syndicat-emeraude.fr

Editeur : Syndicat Emeraude

Directeur de la publication : Gérard Lambert-Motte

Rédacteur en chef : Rémy Jurion

Rédaction : Myriam Meilley-Barbion / Leonor Maia Carvalho

Crédits photos : Freepik / Syndicat Emeraude

Crédit illustrations BD/ jeux : Juliette Mozet

Réalisation jeux et infographies : Valentine Dauthuille

Impression : Imagetex

Papier : Papier certifié PEFC

Distribution : Champar

Tirage : 128 450 exemplaires

Dépôt légal : juin 2025

ISSN : 3003-8235



Édito



Bonjour à tous,

Pour ce numéro d'*Emeraude le Mag*, nous avons fait le choix de consacrer notre dossier aux recycleries. Ces lieux de consommation éco-responsables, jusqu'alors inexistants sur le territoire, ont fleuri ces deux dernières années et méritent d'être mis en valeur. Emeraude soutient ces projets qui s'intègrent parfaitement dans notre mission de réduction des déchets. Nous espérons que la lecture vous donnera envie d'aller visiter ces boutiques, d'y découvrir de vrais trésors et d'y faire de bonnes affaires.

« Le tri, tout le monde y gagne quand c'est bien fait ! », c'est le message que nous souhaitons transmettre à travers un visuel synthétique qui illustre les coûts engendrés en fonction de la qualité du tri. L'occasion de proposer un rappel des consignes de tri pour en optimiser l'efficacité.

Toujours soucieux d'apporter des explications claires aux questions que vous nous posez, nous proposons dans ce numéro une rubrique dédiée. Vous y trouverez des réponses précises et accessibles. N'hésitez pas à solliciter nos équipes pour toute information complémentaire !

Enfin, nous comptons sur votre participation au concours proposé en page 2 ! À la clé, une récompense ainsi qu'une mise en avant de votre travail sur les supports de communication d'Emeraude !

Je vous souhaite une agréable lecture,

Gérard Lambert-Motte

Président du Syndicat Emeraude

Maire du Plessis-Bouchard

Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise



Les recycleries, une seconde vie pour vos objets

Et si vos objets délaissés avaient le droit à une seconde vie ? Les recycleries leur offrent une nouvelle utilité en les proposant à la vente à petits prix ! Ces nouveaux lieux de consommation, implantés sur le territoire à Eaubonne, Saint-Gratien et Deuil-La Barre, contribuent à la réduction des déchets tout en favorisant l'insertion professionnelle et le lien social au cœur de nos villes.



À l'heure où la réduction des déchets devient une priorité, les recycleries s'imposent comme des lieux essentiels de consommation responsable. Leur principe est simple : offrir une seconde vie aux objets au lieu de les jeter !

Le fonctionnement d'une recyclerie repose sur plusieurs étapes clés. Tout commence par la collecte : vaisselle, vêtements, livres, décoration, articles de puériculture... Les particuliers viennent y déposer ce dont ils n'ont plus l'usage. Ensuite, vient le tri : certains dons sont prêts à être réemployés tels quels, d'autres nécessitent une réparation avant

de retrouver une nouvelle utilité. Les objets triés et remis en état sont ensuite proposés à la vente en boutique à des prix très accessibles. Les articles trop abîmés sont orientés vers des filières de recyclage adaptées.

Bien plus que de simples magasins, les recycleries sont de véritables lieux de partage. Elles favorisent les échanges, sensibilisent aux modes de consommation alternatifs et participent activement à la création d'emplois locaux et à l'insertion professionnelle.

Réemployer plutôt que jeter

Nos garages, caves ou espaces de vie regorgent parfois de matériel dont nous n'avons plus l'utilité. Déposés en déchèteries ou aux encombrants, certains matériaux seront recyclés mais une grande partie sera incinérée ou enfouie. Pourtant, de nombreux objets encore en excellent état pourraient continuer à servir.

C'est là que les recycleries interviennent afin de faire en sorte que ces biens ne deviennent pas des déchets.



Autre atout, et non des moindres : en recyclerie, la seconde main est proposée à prix très attractifs. Un bon moyen de s'équiper à moindre coût !

Un tremplin pour l'insertion

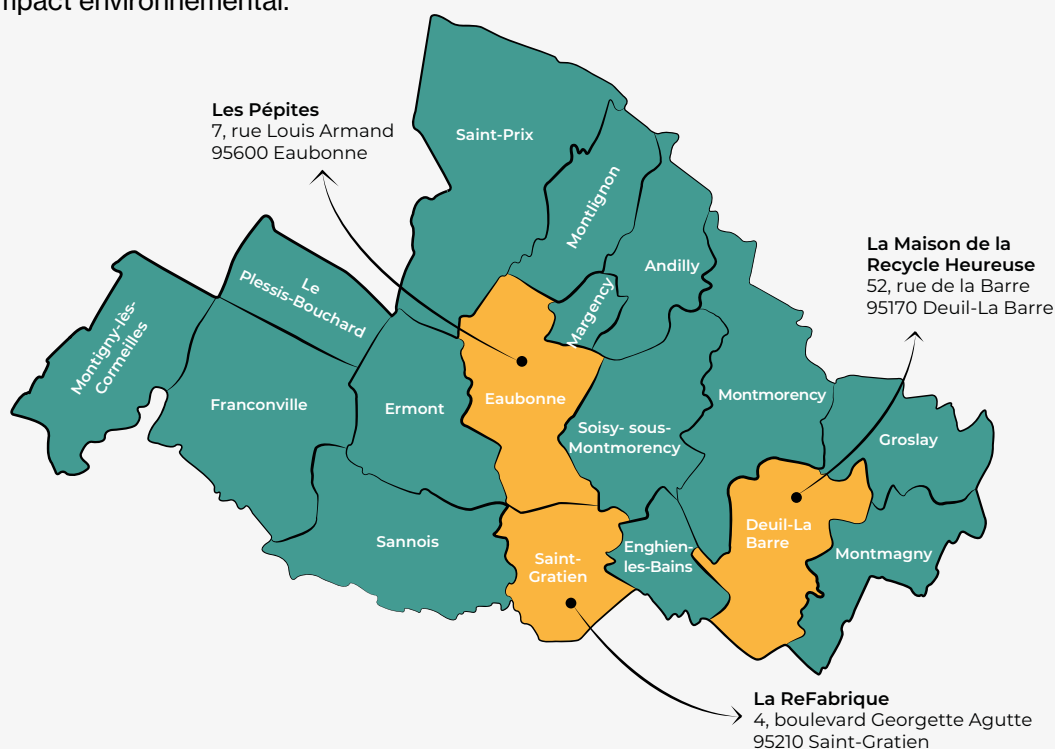
En majorité animées par des équipes de bénévoles, les recycleries occupent une place essentielle dans la vie d'une commune ou d'un quartier. Au-delà de leur mission écologique, elles favorisent le lien social en organisant régulièrement des événements : ateliers de réparation, de sensibilisation à l'environnement, et autres rendez-vous conviviaux.

La plupart des recycleries fonctionnent en lien avec des structures d'insertion (régies de quartier, Missions Locales, etc.) et offrent des emplois ou des formations à des personnes qui rencontrent des difficultés pour accéder au marché du travail.



Des recycleries proches de chez vous !

Vous avez du matériel à donner ? Vous cherchez à acheter d'occasion ou simplement à échanger avec d'autres citoyens engagés dans une démarche de réemploi ? C'est possible grâce à l'ouverture récente de trois recycleries sur le territoire. Soutenus par Emeraude, ces lieux s'inscrivent pleinement dans nos missions de prévention et de réduction des déchets. Chaque recyclerie dispose de son propre fonctionnement, mais toutes partagent un même objectif : promouvoir l'économie circulaire et limiter notre impact environnemental.



Développement du réemploi et du lien social à Deuil-La Barre

C'est dans un grand pavillon mis à disposition par la ville de Deuil-La Barre que l'association La Recycle Heureuse a posé ses bagages pour y développer ses activités.

Le projet est simple et prometteur : porter le message du « recyclage heureux », c'est-à-dire sensibiliser au réemploi tout en contribuant au développement du lien social !



La Maison de la Recycle Heureuse offre un espace recyclerie qui s'organise autour de la collecte des biens déposés par les particuliers et d'un espace boutique qui propose, à prix solidaires, des objets de seconde main.

Ateliers de sensibilisation au réemploi, à la biodiversité et cafés de la réparation sont prévus prochainement. « Ces événements, en plus de sensibiliser au réemploi et à la réparation, sont souvent des moments de partage intergénérationnels », nous explique Myriam Louiserre, la Présidente de l'association. L'idée est de rassembler des publics variés : certains viennent pour faire des économies, d'autres par conviction écologique et beaucoup pour ces deux raisons à la fois !



À la Maison de la Recycle Heureuse, vous pouvez faire don de vos articles de décoration, vaisselle, loisirs, bricolage, puériculture, etc. Un tri est effectué par les bénévoles avant la mise en vente. Les objets

qui ne peuvent être vendus sont redirigés vers les filières adaptées. Il est à noter que les vêtements ne sont pas pris en charge : deux structures présentes sur la commune de Deuil-La Barre en assurent déjà la collecte et la revente (NDLR : l'association Passeurs de sapes et le chantier d'insertion La Petite Boutique.)

Ouverte depuis peu, la Maison de la Recycle Heureuse serait ravie d'étoffer son équipe de bénévoles !

Si vous avez envie de vous investir dans un projet autour du développement durable et du réemploi, dans une ambiance conviviale, n'hésitez pas à contacter l'association par mail : recycleheureuse@gmail.com



Myriam, Nelly et Christine, les fondatrices de la recyclerie

La Maison de la Recycle Heureuse



**52, rue de la Barre
95170 Deuil-La Barre**

Collecte et vente (ouverture à la vente fin juin) : mercredi et samedi.

Dates et horaires à retrouver sur : www.larecycleheureuse.fr



Dénichez des Pépites à Eaubonne

Les Pépites est la première recyclerie à s'être implantée sur le territoire, en 2023. Située dans un grand entrepôt à Eaubonne, elle ne désemplit pas ! La structure collecte de 500 kg à plus d'une tonne de dons par journée d'ouverture.

C'est dans la bonne humeur que l'équipe s'organise entre gestion de la collecte, tri des objets déposés, renseignements aux usagers de la boutique et encaissement.

Du petit mobilier à la puériculture en passant par les appareils électriques, les bibelots, la vaisselle, les vêtements, les livres... : on trouve de tout aux Pépites et surtout de quoi s'équiper de façon éco-responsable et à petits prix.



En 2024, ce sont 74 tonnes d'objets qui ont été collectées. La structure, initialement composée de quelques bénévoles, compte désormais deux postes salariés et une équipe de 55 bénévoles.

La recyclerie a désormais ses habitués. « *Certains usagers finissent par se connaître ! Ils échangent, se conseillent. Les Pépites, c'est un lieu de vie, un peu comme un café !* » nous explique Karine Messenger, la fondatrice.

Que vous veniez pour faire don de matériel, dénicher de la seconde main ou faire des économies, Les Pépites ne devraient pas vous laisser indifférents !



Les Pépites



**7, rue Louis Armand
95600 Eaubonne**

Collecte et vente :
mercredi de 14h à 17h
samedi de 10h à 13h et de 14h à 17h

www.lespepites-recyclerie.fr



La ReFabrique à Saint-Gratien, un projet familial

Le projet part d'un constat : bon nombre des objets déposés sur les trottoirs lors des encombrants pourraient encore servir. C'est pour proposer des solutions à cette problématique que Juliette Fragne s'associe à son frère Victor, pour créer l'association La ReFabrique. En 2022, ils inaugurent leur première recyclerie à Épinay-sur-Seine. En janvier 2025, c'est à Saint-Gratien qu'une seconde boutique ouvre ses portes.

Installée dans le centre commercial des Raguenets, La ReFabrique propose des produits de seconde main à prix solidaires. Vaisselle, vêtements, mercerie, linge de maison, électroménager, bricolage, livres... Il y en a pour tous les goûts !

L'équipe, composée de deux salariés et de plusieurs bénévoles, trie, nettoie, vérifie et met en vente les articles à des prix très accessibles.



Dans cet espace chaleureux, la place est optimisée, tout est rangé et catégorisé. Les dons peuvent être déposés sur place pendant les horaires d'ouverture. Et pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, un service de collecte à domicile est proposé.

« *Notre objectif, explique Victor, est de donner une seconde chance aux objets dont les propriétaires n'ont plus besoin afin de mettre en avant un mode de consommation plus responsable et de favoriser la réduction des déchets.* »

La ReFabrique



**4, boulevard Georgette Agutte
95210 Saint-Gratien**

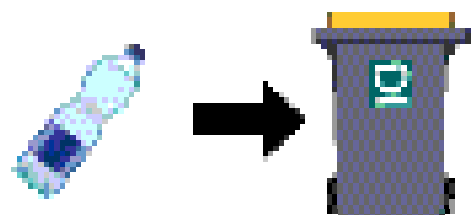
Collecte et vente :
mercredi, vendredi, samedi
de 13h à 19h

www.larefabrique.com

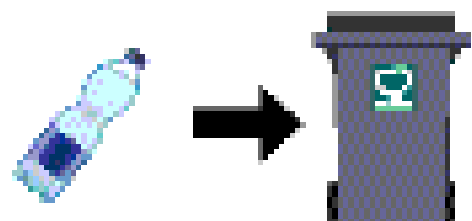
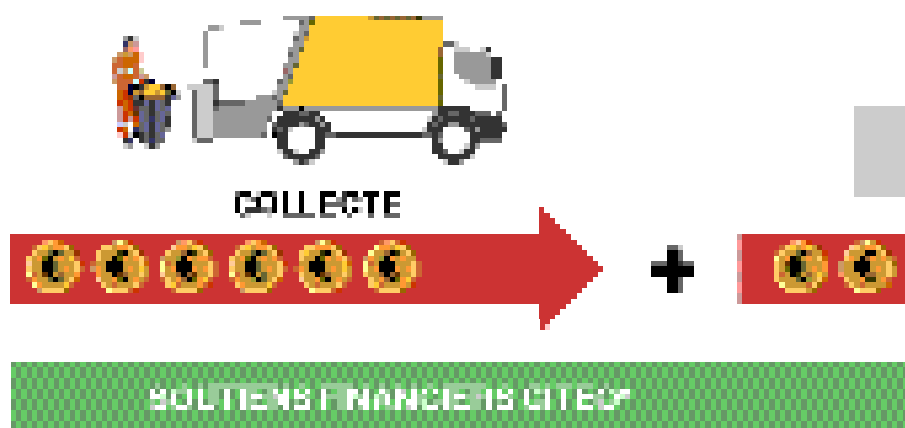




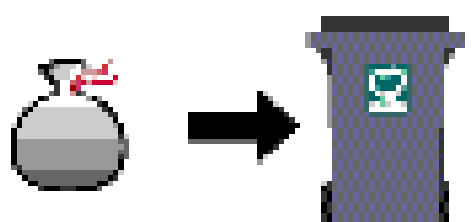
Le tri, tout le monde y ga



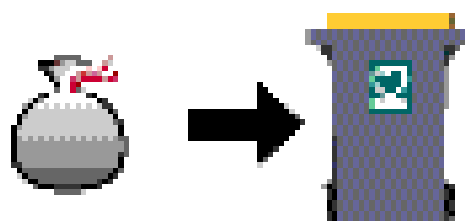
 **BIEN TRIÉ**



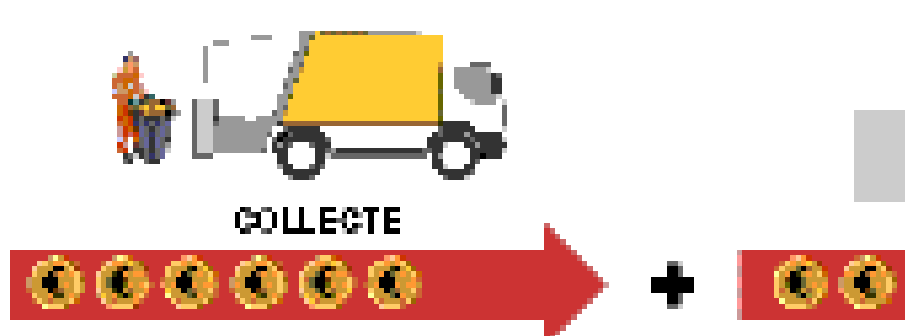
 **NON TRIÉ**



 **CORRECT**



 **ERREUR DE TRI**



collecte



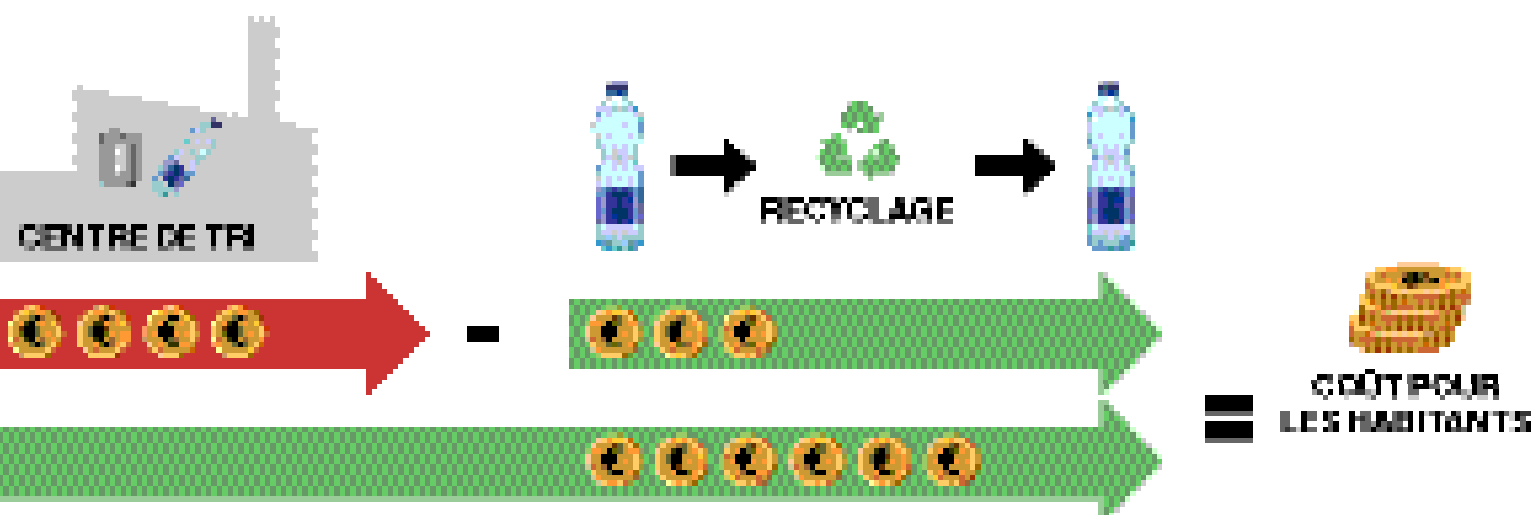
soutien



coût de collecte



coût de collecte





Geste de tri

Bac jaune : les 5 erreurs les plus fréquentes

Sans le savoir, nous commettons souvent des erreurs de tri dans le bac jaune. Produits d'hygiène, déchets imbriqués, objets en plastique, textiles ou encore déchets enfermés dans des sacs : ces gestes ont un impact écologique et financier. Pas de panique ! Ces erreurs sont simples à éviter : il suffit de les connaître pour mieux trier au quotidien !

Les produits d'hygiène



On constate de nombreux produits d'hygiène dans les bacs jaunes alors qu'ils n'y ont pas leur place. Lingettes, mouchoirs, essuie-tout, couches-culottes ne se recyclent pas et doivent être jetés dans la poubelle d'ordures ménagères.

Les déchets imbriqués



Il est parfois tentant d'emboîter les pots de yaourt, de regrouper plusieurs emballages dans une boîte de conserve. Ces déchets emboîtés, comprimés dans la benne de collecte, ne pourront pas être séparés sur la chaîne de tri et ne seront donc pas recyclés.

Les déchets enfermés dans un sac



Les déchets du bac jaune déposés dans un sac fermé, devront être retirés de la chaîne du tri et réacheminés vers un centre de traitement où ils seront incinérés au lieu d'être recyclés.

Dans le bac jaune, les déchets doivent être jetés en vrac et sans sac.

Les textiles



Les textiles, abîmés ou non, doivent être déposés dans les bornes dédiées. Ainsi, ils pourront être réutilisés ou recyclés.

Pour trouver la borne la plus proche :

<https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport>

Les textiles en bon état peuvent également être donnés aux recycleries (cf. Dossier, p. 4 à 7).

Les plastiques autres que les emballages

Tout ce qui est en plastique ne se trie pas !

Seuls les emballages plastique vont dans le bac jaune. Pour le reste (jouets, stylos ou objets en plastique), direction le bac d'ordures ménagères !



Attention, si les jouets ou objets sont électroniques, il faudra les déposer en déchèterie ou dans les nombreux magasins qui en assurent la reprise. Pour trouver le lieu de dépôt le plus proche : <https://www.ecosystem.eco/>

Dans le bac jaune...

Dans le bac jaune, on dépose uniquement le papier et tous les emballages ménagers en carton, en métal, en plastique. Ils doivent être vidés (pas besoin de les laver), en vrac, sans sac et non emboîtés les uns dans les autres.



Les emballages en plastique



Les emballages en carton



Les emballages métalliques



Le papier

À retenir

Tous les emballages et les papiers sont à déposer dans le bac jaune.

Déchets verts : une ressource à valoriser

Les « déchets verts » ou « déchets végétaux » désignent les résidus issus du jardin : tonte de pelouse, branches, tailles de haies... Plutôt que d'être jetés, ils peuvent être réutilisés sous forme de paillis ou de compost, offrant ainsi des bénéfices écologiques, économiques et pratiques. Découvrez comment tirer parti de cette ressource naturelle pour un jardinage plus durable !



En 2024, près de 11 000 tonnes de déchets verts ont été déposées à la déchèterie et collectées en porte-à-porte. Ces solutions, bien qu'utiles, engendrent des coûts de

traitement qui se répercutent sur les collectivités et indirectement sur les contribuables.

Le coût environnemental lié au transport de ces déchets est également non négligeable. Ainsi, la réduction et la valorisation sur place des déchets verts apportent une solution pratique et avantageuse alliant gain de temps, économies et bénéfices écologiques. Voici quelques idées pour réduire et valoriser facilement les déchets végétaux du jardin.

Composter

Les déchets de jardin (ainsi que les déchets de cuisine) peuvent être valorisés grâce au compostage qui permet de produire soi-même un amendement naturel, gratuit et de qualité. Pour acquérir un composteur, rendez-vous en page 19 ou sur notre site www.syndicat-emeraude.fr.



Tondre mais pas trop

Tondre sa pelouse à 8 cm du sol plutôt qu'à 4 cm favorise la biodiversité et l'accueil des insectes. Plus haute, l'herbe résiste mieux à la sécheresse, les mauvaises herbes et la mousse sont diminuées.

Si la superficie de votre jardin le permet, vous pouvez adopter la « tonte différenciée » qui consiste à laisser certaines zones moins tondues et plus



naturelles, offrant ainsi un refuge à de nombreuses espèces sauvages.

La « tonte mulching » est une technique qui consiste à laisser sur place l'herbe tondue. Un moyen de garder un peu d'humidité pour pallier les chaleurs de l'été et fertiliser la pelouse. Fini le temps passé à évacuer les restes de tonte !

Tailler de façon raisonnée

Pour vos haies, privilégiez les arbustes de faible hauteur qui nécessitent des coupes moins fréquentes.

Les résidus de coupe peuvent être broyés à l'aide d'une tondeuse ou d'un broyeur de végétaux.

Le broyat obtenu apportera de la matière sèche essentielle à votre compost ou pourra également servir de paillage pour vos plantations.



Réaliser un paillage

Le paillage peut être réalisé à partir de tontes de pelouse séchées, de petites branches, de tailles de haies ou de feuilles mortes broyées. Il suffit de déposer une couche de matériaux organiques aux pieds de vos plantes et arbustes. Cette méthode limite la pousse des mauvaises herbes, préserve l'humidité du sol et réduit ainsi la fréquence des arrosages.



Bon à savoir

Brûler ses déchets verts dans son jardin est toxique pour la santé et pour l'environnement. Cette pratique est passible de 750 euros d'amende.



Composter en habitat collectif, c'est possible !

Vivre en collectif et composter, c'est possible ! À Ermont, un composteur de quartier a été installé dans une résidence gérée par un bailleur social. Une première qui offre aux habitants la possibilité de trier leurs biodéchets au pied de leur immeuble.

Récemment, un composteur a été installé au sein d'une résidence gérée par un bailleur social. Les habitants de la résidence Balzac à Ermont ont désormais la possibilité de déposer leurs biodéchets (restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs, etc.) dans les bacs installés au pied de leur immeuble.

Ce projet, porté par CDC Habitat, a été financé par la ville d'Ermont via son budget participatif. Emeraude a fourni le matériel, formé les habitants volontaires et en assure l'entretien.

Pour accompagner les résidents dans cette nouvelle habitude, des bio-seaux pour stocker les biodéchets ont été distribués.

Grâce à l'implication des résidents, les erreurs de tri sont rares et le compost de bonne qualité.

Une fois mûr, il pourra être utilisé comme engrais pour un usage privé par les habitants et pour l'entretien des espaces verts de la résidence.



Piles usagées : ne les jetez plus, recyclez-les !

Que faire des piles et petites batteries usagées ? Ces objets ne doivent surtout pas être jetés à la poubelle en raison du risque important d'incendie et pollution qu'ils présentent. En les rapportant dans l'un des 30 000 points de collecte Corepile, vous contribuez à leur recyclage. Un geste facile et utile pour la planète !

Collecter ses piles, c'est facile !

Pile classique dans une radio, dans une lampe torche, pile bouton dans une calculatrice ou une montre, batterie de votre ancien téléphone ou de votre ordinateur portable : **toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables.**



- Rapportez-les dans l'un des 30 000 points de collecte Corepile.
- Trouvez le plus proche ici : www.jerecyclemespiles.com

Recycler ses piles, c'est utile !

Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.



Soutenir les projets des quartiers prioritaires

Vous êtes une association ou une entreprise de l'économie sociale et solidaire ? Vous intervenez dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) ? Emeraude propose, en partenariat avec Plaine Vallée et Val Parisis, un Fonds Environnement Déchets pour financer les projets en lien avec la réduction des déchets, la promotion du réemploi et l'amélioration du cadre de vie.

Dès le 10 juin 2025, Emeraude met en place le Fonds Environnement Déchets. Les associations et les entreprises de l'économie sociale et solidaire peuvent candidater afin de voir financer leurs projets environnementaux dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et quartiers de veille.



Quels projets sont concernés ?

Les projets éligibles sont ceux qui proposent d'apporter des solutions pour :

- ➔ réduire les déchets, promouvoir le réemploi et l'économie circulaire,
- ➔ améliorer le cadre de vie et le bien vivre dans les quartiers prioritaires.

Le Fonds Environnement a pour vocation de financer uniquement les dépenses de fonctionnement liées au projet (temps de sensibilisation, de formation, prestations en temps humain passé sur le projet).

Les projets doivent s'inscrire à minima dans l'une des 3 thématiques proposées :

- ➔ actions engagées sur l'espace public,
- ➔ actions autour de l'économie circulaire,
- ➔ lutte contre le gaspillage alimentaire et valorisation des biodéchets.

Qui peut en bénéficier ?

- ➔ Les associations loi 1901 ou les régimes similaires.
- ➔ Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (SCOP, SCIC, mutuelles, fondations et entreprises...) agréées ESUS (Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale).



Quels sont les quartiers concernés ?

Retrouvez la liste des quartiers éligibles sur www.syndicat-emeraude.fr ou scannez le QR Code



Comment déposer sa candidature ?

Pour prendre connaissance du règlement et télécharger le dossier de candidature, rendez-vous sur notre site : www.syndicat-emeraude.fr ou scannez le QR Code



Transmettez ensuite votre dossier rempli à l'adresse : prevention@syndicat-emeraude.fr avant le **30 septembre 2025**.

Pour toute question ou information complémentaire, contactez-nous à l'adresse : prevention@syndicat-emeraude.fr



Biodéchets : compostage ou collecte ?

On appelle « biodéchets » les déchets de cuisine et du jardin. Pour les valoriser et éviter qu'ils soient déposés dans les ordures ménagères, Emeraude propose deux solutions qui diffèrent par leur fonctionnement et leurs règles de tri : le compostage et la collecte des biodéchets alimentaires. Afin d'éviter toute confusion, voici les principales différences entre ces deux techniques.

Le compostage

Avec le compostage, les biodéchets se décomposent sur place (dans le composteur).

Lorsque le compost est mûr, il peut être récupéré directement par les utilisateurs et utilisé comme amendement.

Le composteur est installé à même la terre dans un jardin individuel, un parc ou au sein des espaces verts d'une résidence collective.

Le compostage constitue la solution la plus écologique et la plus économique car elle ne nécessite pas de transport des biodéchets.



Composteur individuel



Composteur collectif

Quels déchets déposer dans le composteur ?

- Les déchets de jardin.
- Les déchets de cuisine : restes de fruits et légumes, coquilles d'œufs broyées, marc de café, thé, féculents (cuits, sans sauce), essuie-tout, petits cartons bruns et boîtes d'œufs en carton découpés en petits morceaux.



Il est préférable de ne pas déposer les restes de viande, de poisson, plats en sauce et produits laitiers afin d'éviter les mauvaises odeurs et les rongeurs.

La collecte des biodéchets

Certaines zones très denses comportent peu d'espaces verts et ne permettent pas l'installation de composteurs. Emeraude a ainsi mis en place la collecte des biodéchets alimentaires dans certains quartiers des communes de Saint-Gratien, Soisy-sous-Montmorency, Eaubonne et Deuil-La Barre. Des bornes destinées à accueillir les biodéchets alimentaires ont été installées. Attention, ce ne sont pas des composteurs !



Borne à biodéchets

En effet, ici les biodéchets ne se décomposent pas sur place, contrairement au compostage.

À l'intérieur des bornes se trouve un bac étanche dont le contenu est collecté par un camion toutes les semaines. Les biodéchets sont ensuite acheminés pour hygiénisation et méthanisation afin d'être transformés en biogaz et en fertilisant qui sera utilisé sur les terres agricoles d'Île-de-France.

Quels déchets déposer dans les bornes ?

Contrairement aux composteurs, dans les bornes à biodéchets, tous les déchets alimentaires sont acceptés même les restes de plats en sauce et les produits laitiers. En revanche, les déchets du jardin ne sont pas autorisés.

En chiffre

Sur le territoire couvert par Emeraude, **plus de 80 %** des habitants disposent d'une solution de tri pour leurs biodéchets.

Nous répondons à vos questions

De nombreuses questions nous sont adressées quotidiennement par les habitants. Dans cette rubrique, nous vous proposons de répondre à celles qui sont le plus fréquemment posées. Consignes de tri, bacs défectueux, recyclage... : nous nous efforçons d'apporter une réponse précise à vos interrogations !

Où faut-il jeter la vaisselle cassée ?

La vaisselle cassée doit être déposée dans la poubelle d'ordures ménagères !

Seul le verre d'emballage, c'est-à-dire les contenants en verre qui servent à emballer les produits (bouteilles, flacons, pots, etc.), est à déposer dans la poubelle de verre. Verres à eau, verres à vin, assiettes, plats, saladiers mais également vitres et miroirs ne peuvent pas être recyclés car ils sont composés d'une matière qui ne fond pas à la même température que le verre d'emballage.



Les pots de yaourt sont-ils recyclés ?

Les pots de yaourt vides et leur opercule doivent être déposés séparément dans le bac jaune mais leur traitement est complexe à réaliser car ils sont constitués de différents matériaux.

Dans les années à venir, la création d'usines permettra d'améliorer leur recyclage.

Le tri est nécessaire pour construire la filière : plus les pots de yaourts seront triés dans le bac jaune, plus on aura de matière, plus les filières de recyclage pourront être développées.

Pour améliorer le recyclage des pots de yaourt, il faut donc continuer à les déposer dans le bac jaune !



Mon bac est cassé, que dois-je faire ?

Emeraude prend en charge la réparation de votre bac.

Contactez-nous au 01 34 11 92 92 ou rendez-vous sur www.syndicat-emeraude.fr



J'ai fait tomber un objet dans une borne enterrée, puis-je le récupérer ?

Il est impossible de récupérer les objets tombés dans les bornes. Pour des

raisons d'hygiène et de sécurité, leur contenu ne peut être vidé sur la voirie et la compaction dans le camion de collecte ne permet pas de récupérer d'objets.



Pourquoi ma machine à laver n'a-t-elle pas été collectée lors des encombrants ?

Les appareils à piles, batterie ou électricité sont considérés comme des déchets dangereux pour

l'environnement et la sécurité du personnel, en raison des substances ou des composants qu'ils contiennent. **Ils sont interdits aux encombrants et sont à déposer en déchèterie ou à faire reprendre en magasin.**



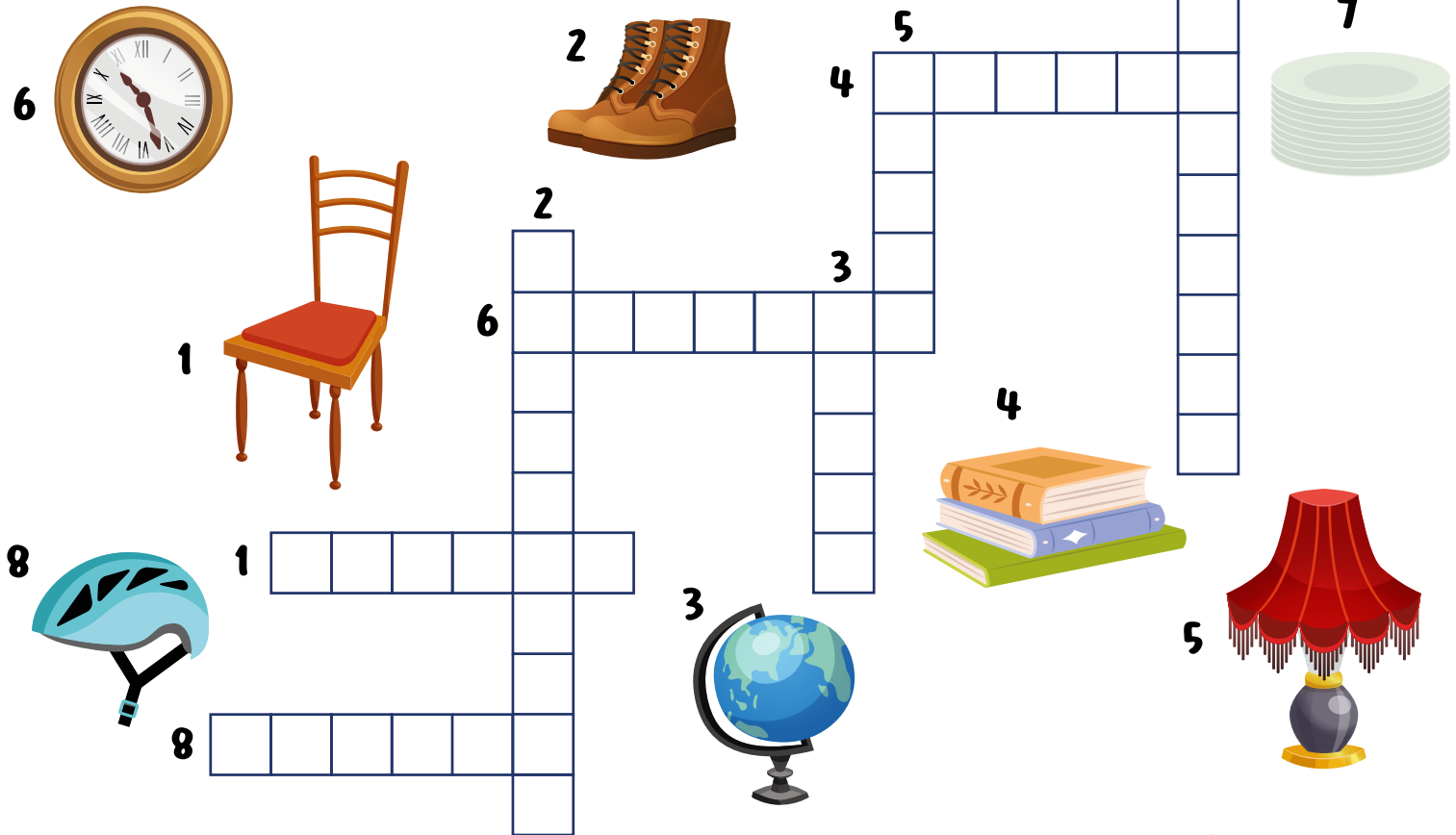
D'autres questions ?

Contactez-nous au 01 34 11 92 92 ou par mail contact@syndicat-emeraude.fr



Plonge dans l'univers de la réutilisation et du recyclage grâce à nos jeux !
Trouve des mots, résous des énigmes et amuse-toi tout en découvrant des thèmes liés à la seconde vie des objets
et à la réduction des déchets.

1 Ces objets, s'ils sont inutilisés et en bon état, peuvent être donnés en recyclerie.
Écris leur nom dans la grille au numéro correspondant.



Solution : 1. Chaise / 2. Chaussures / 3. Globe / 4. Livres / 5. Lampe / 6. Horloge / 7. Assiettes / 8. Casque

2 Trouve les 7 différences entre ces deux images.



Solutions : Le serpent sur la poignée du placard - Il manque la banane dans la corbeille de fruits - Le poisson rouge dans le pichet d'eau - Le dessin sur le t-shirt du gargon - Le flacon en verre à la place de la boîte d'œufs - La grenouille dans le cabas - Le poireau à la place du brocoli

POUBELLE BREAK



Vos prochains rendez-vous

Retrouvez-nous

Un Été à Eaubonne

Mardi 8 juillet 2025

Animation Fresque des
Déchets de 15h à 19h
Parc du Val Joli
4, route de Saint-Leu
95600 Eaubonne



Petits gestes, big impact

Vendredi 11 juillet 2025

15h-18h
Parc Beaulieu
95120 Ermont

Fête de la Science

Dimanche 5 octobre 2025

Salle Jack Pichery
Allée de la Pommeraie
95410 Groslay

Couleurs et Saveurs d'Automne

Samedi 11 octobre 2025

Dimanche 12 octobre 2025

Parc de Mézières
14, avenue de l'Europe
95600 Eaubonne

Déchèterie

La déchèterie est ouverte
du lundi au dimanche de 10h
à 19h.

**Passage aux horaires d'hiver
à partir du 1^{er} octobre 2025 :
10h-18h**

Accès :

Réservé aux particuliers
résidant dans l'une des
17 communes du Syndicat
sur présentation :

- d'une pièce d'identité,
- d'un justificatif de domicile
de moins de 6 mois,
- de la carte grise du
véhicule.

Limitations :

- Les dépôts sont autorisés
dans la limite de 2m³/jour.
- Les véhicules et les
déchets des commerçants,
artisans, PME, industriels
et associations ne sont pas
acceptés.



12, rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis-
Bouchard



Espace dons

Caissons de dons

**Ouvert tous les jours aux
horaires de la déchèterie**

Venez déposer les objets dont
vous n'avez plus l'utilité.
Ils seront collectés par des
associations qui leur donneront
une seconde vie.



Ateliers compostage

**Vous souhaitez vous former
aux bases du compostage ?**

Inscrivez-vous !

Durée de l'atelier : 1h30

→ **Samedi 14 juin 2025**

**Ateliers : 10h-11h30
ou 14h-15h30**

Vente de composteurs :
10h-12h30 et 14h-16h30

→ **Samedi 6 septembre 2025**

→ **Samedi 18 octobre 2025**

Ateliers : 10h-11h30

Vente de composteurs :
10h-12h30

172, chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

**+ Inscriptions : 01 34 11 92 91
ou via le QRCode**



Offrez un composteur à votre jardin !

**Vous souhaitez acquérir un composteur ?
Emeraude vous propose plusieurs modèles à prix réduits !**

Des ventes en direct sont proposées chaque semaine dans nos locaux :

Le mercredi et le vendredi de 14h à 17h

172, chaussée Jules César 95130 Le Plessis-Bouchard

+ d'informations : www.syndicat-emeraude.fr - 01 34 11 92 91

Modèle 150 litres en bois

Pour un jardin
de moins de 100 m²

Dimensions :
60 cm x 60 cm
H 75 cm



20€

Modèle 345 litres

Pour un jardin
de 100 à 400 m²

Dimensions :
79 cm x 79 cm
H 87 cm



15€

Modèle 620 litres

Pour un jardin
de 400 à 1 000 m²

Dimensions :
Ø 122 cm
(hexagonal)
H 79 cm



30€

Lombricomposteur 48 litres

Une solution pour composter
en intérieur

Dimensions :
40 x 40 cm
H 73 cm



45€

Brass' compost

Idéal pour brasser
votre compost après
chaque apport



10€



Bio-seau offert

pour tout achat d'un composteur
ou d'un lombricomposteur

CONCOURS « À vos bulles ! »

Scénaristes, amateurs, esprits créatifs, à vous de jouer !



Envoyez-nous avant le 11 juillet 2025 un scénario de BD de 4 cases comprenant un script détaillé et un crayonné l'illustrant.



Plus d'infos en page 2
et sur notre site :
www.syndicat-emeraude.fr

